

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE DE PUIMISSON

L'an deux mille vingt-trois le trente Mars, le conseil municipal de la commune de Puimisson s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur BARTHES Daniel, Maire, après convocation régulièrement faite à domicile.

Etaient présents (11) : BARTHES Daniel, GABAUDE Chantal, REY Philippe, DELREUX Martine, VIALLES Gisèle, GUIEN Guylaine, TRILLES Michel, GALINIER Norbert, BAGNATI Sylvain, MORLIERE Ludovic, NADAL Caroline, ANTON Jean-Rémi,

Absents : BENOIT Cécile, BARTHES Arnaud, QUIRINY Monique a donné procuration à DELREUX Martine,

Votants : (12)

Secrétaire de séance : MORLIERE LUDOVIC

2023-12: AFFECTATION DU RESULTAT 2022

VU l'article L-2311-5 du code général des collectivités territoriales relatif à l'affectation du résultat de l'exercice,

VU le compte administratif 2022 et le compte de gestion 2022 pour le budget de la Commune,

CONSIDERANT que le compte administratif présente les résultats suivants :

Section de fonctionnement	
Recettes de fonctionnement 2022	1 198 444.07 €
Excédent N-1	+747 351.10 €
Dépenses de fonctionnement 2022	-908 795.77€
Disponible à affecter	1 036 999.40€

Section d'investissement	
Recettes d'investissement 2022	349 651.31€
Excédent N-1	+116 118.06€
Dépenses d'investissement 2022	-496 228.10€
DEFICIT à reporter	-30 458.73€

Restes à réaliser en investissement	
Restes à réaliser en dépenses	819 772.66€
Restes à réaliser en recettes	190 381.37€

CONSIDERANT que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par le conseil municipal, à minima pour couvrir les besoins de la section d'investissement et le reste soit en réserve pour assurer le financement de la section, soit en section d'investissement,

CONSIDERANT les dépenses à couvrir en fonctionnement et en investissement,

Le conseil municipal, l'exposé de Monsieur le Maire entendu, et après délibération à l'unanimité des membres présents ou représentés

DECIDE d'affecter le résultat comme suit :

- ↳ Résultat de fonctionnement 2022 disponible à affecter
- AFFECTATION OBLIGATOIRE : 30 458.73 EUROS EN SECTION D'INVESTISSEMENT AU 1068
 - AFFECTATION COMPLEMENTAIRE : 700 000.00 euros EN SECTION D'INVESTISSEMENT AU 1068

Affectation du résultat : 306 540.67 € au 002 – Fonctionnement recettes

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que susdits.

Le Maire
D. BARTHES

